

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site Diaconat.catholique

LE DIACONAT,
OU EN SOMMES -NOUS ,
OU ALLONS -NOUS¹

Jean-Pierre LECLERCQ²

COMITE NATIONAL DU DIACONAT

1984

¹ Réflexion partiellement communiquée à la rencontre des diacres à Francheville, en Février 1984, et à la Session des délégués diocésains à Orsay en mars 1984

² - Prêtre chargé de formation. Diocèse de Lille. Théologien du CND. =1990

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	1
1.1. INDICATIONS PREALABLES	3
1.1.1. DOCUMENTS CONSULTÉS et date de parution.....	3
1.1.2. REMARQUES DE MÉTHODE : intérêt et limite du matériel utilisé	3
2. PREMIÈRE PARTIE	4
3. DEUXIÈME PARTIE.....	6
3.1. MINISTÈRE ET PROFESSION	6
3.1.1. Le milieu professionnel.....	6
3.1.2. L'activité professionnelle	7
4. TROISIÈME PARTIE : LES FIGURES DE L'ÉGLISE	9
5. QUATRIÈME PARTIE : DIACRES ET CORESPONSABILITÉ DANS L'ÉGLISE.....	12
5.1. CE QUI RESSORT DES TEMOIGNAGES	13
5.2. LA CHARGE DES DIACRES	13
6. DEUX HYPOTHÈSES	14
6.1. PREMIERE HYPOTHESE	14
6.2. DEUXIEME HYPOTHESE	15
7. CINQUIÈME PARTIE : QUELLE PERSPECTIVE MISSIONNAIRE ?	16
7.1. CE QUI RESSORT DES TEMOIGNAGES	16
7.2. RENOUVELER LES CHEMINS DE LA MISSION	17
7.3. PERSPECTIVE D'ATTESTATION	18
7.4. PERSPECTIVE DE CONTESTATION	19
8. CONCLUSION.....	19

1. INTRODUCTION

En 1966, le Père CONGAR écrivait :

"Tous ceux qui ont, ces dernières années, abordé la question du diaconat s'accordent pour reconnaître qu'une maturation convenable de cette question exige désormais que des expériences soient instituées, en relation avec les appels venant de tel lieu ou de telle conjoncture, et que les résultats en soient, à mesure, confrontés avec la norme biblique et avec l'ecclésiologie de Vatican II. C'est seulement de cette façon qu'on pourra, progressivement, mieux définir les activités et les formes du diaconat, préciser son statut concret, les exigences ou les convenances auxquelles devra satisfaire la formation des diacres de demain. Telle est également notre conviction. On a dit, croyons-nous, tout ce qu'on peut dire de valable sur le diaconat en deçà de l'irremplaçable expérimentation concrète de la chose elle-même". ³

À propos du diaconat, ces quelques lignes indiquent la place de la réflexion théologique. Au lendemain du Concile Vatican II, celle-ci n'était pas sans ressources puisqu'elle pouvait interroger l'histoire, comme elle pouvait situer le diaconat au sein d'une réflexion sur l'Église et les ministères. Le travail ne manquait pas. Et pourtant il ne pouvait être poussé davantage avant que des diacres fussent effectivement ordonnés. La théologie ne précède pas la pratique ecclésiale et, en tout cas, il ne lui revient pas de décider de ce qu'il faut faire. Par contre, la réflexion théologique entre sans cesse en dialogue avec la pratique ecclésiale pour l'éclaircir, la fonder ou l'interroger. Une quinzaine d'années après la renaissance du diaconat, il est intéressant de marquer une pause pour faire un bilan et pour vérifier les objectifs. Où en sommes-nous ? Que pouvons-nous ressaisir de ce ministère qui a déjà donné naissance à des visages bien différents ? Que pouvons-nous dire de son avenir et, éventuellement, quels sont les choix auxquels nous sommes confrontés ?

Pour apprécier la situation présente, il faut nous rappeler les orientations de départ. En plus des textes conciliaires et de la lettre apostolique du Pape Paul VI, *Sacrum diaconatus ordinem* (1967), deux interventions de l'épiscopat français sont considérées comme des références privilégiées. Il s'agit premièrement de la décision votée par l'assemblée plénière de l'épiscopat, en novembre 1968, de tenir le plus grand compte des orientations votées l'année précédente afin que la restauration du diaconat permanent soit pleinement insérée dans l'effort missionnaire de l'Église de France.

Trois options étaient ainsi définies, la priorité était donnée aux appels que constituent l'incroyance, la misère et le sous-développement. La seconde intervention émane de la Commission épiscopale du Clergé et des Séminaires ⁴ ; elle marque la préférence des évêques français pour l'ordination de diacres qui, grâce à leur statut social, puissent témoigner du Christ en pleine vie.

"Les évêques français marquent leur préférence pour des diacres qui, quotidiennement au contact des hommes grâce à leur situation familiale et professionnelle, puissent en pleine vie témoigner du service que le peuple de Dieu doit rendre aux hommes à l'exemple du Christ. Les premiers diacres ont été choisis en tenant compte de leurs engagements en différents

³ - Y.M. CONGAR. "Le diacre dans la théologie des ministères" dans l'ouvrage en collaboration "Le diacre dans l'Église et le monde d'aujourd'hui". Cerf 1966 p.121.

⁴ - Voir "Diaconat permanent - Documents pour l'ensemble de l'Église et pour la France", 3e édition, p.57. (Secrétariat du CND, 47 Bd Gambetta, 84000 Avignon). Cette note de la Commission épiscopale du Clergé et des Séminaires date du 9 mars 1970.

Comité National du Diaconat

1984

Le diaconat, où en sommes-nous, où allons-nous

secteurs de la vie des hommes et de leur appartenance à des unités pastorales déjà engagées dans une action missionnaire".

Ces références sont importantes, elles ont souvent été citées, elles ont été soulignées lors de réunions d'information sur le diaconat, elles sont apparues comme ayant valeur de critères dans le discernement des vocations et enfin elles ont joué un rôle dans la détermination des lettres de mission. Cela dit, ces textes n'annonçaient pas un projet parfaitement circonscrit et ne figeaient pas l'avenir dans quelque programme contraignant. Un champ assez large était ouvert qui laissait place à plusieurs modèles de ministères de diacres

A ces orientations de départ, j'ai confronté l'expérience présente. Comment cela ? J'ai lu les témoignages dont je disposais et qui remontent pour la plupart à une période de moins de cinq ans, c'est-à-dire depuis 1979. Cette lecture de témoignages, je l'ai faite en fonction de cinq postes d'observation :

- le statut social
- le ministère confié par l'ordination.
- le(s) type(s) de regroupements ecclésiaux auxquels le diacre participe.
- avec qui le diacre collabore-t-il ?
- quelle conception de la mission et quelle théologie sous-tendent le ministère ?

Outre l'indication des documents retenus et de quelques remarques de méthode, je voudrais communiquer les résultats de l'analyse ainsi que les réflexions que la lecture a fait naître ; c'est à partir de là, en effet, que j'ai tenté d'évaluer la situation présente du diaconat et de formuler des perspectives d'avenir. Ces observations et réflexions sont regroupées en cinq parties :

- un tableau présente les charges ministérielles des diacres,
- puis viennent quatre développements :

ministère et profession,

les figures d'églises,

diacre et coresponsabilité dans l'Église,

la perspective missionnaire.

1.1. INDICATIONS PREALABLES

1.1.1. DOCUMENTS CONSULTÉS et date de parution

- La Croix - 20 Juin 1978
- Pêcheurs d'hommes n°121 - Montpellier - 1er trim.1979
- Vocations n°46 - Île de France - 2e trim. 1979
- Compte-rendu des "Journées diaconales de Nîmes"- mai 1979
- Communion et diaconie n°1 (juin 1979), n°2(sept.1979), n°3 (déc.1979)
- Église de Lille n°4 - 15 février 1980
- Journal paroissial St Maurice - Lille - mars 1980
- Diaconat aujourd'hui n°11 (juin 1980), n°12-13 (sept.1980)
- Église de Fréjus-Toulon - 24 janvier 1982
- La Croix - 28 février 1982
- Témoignage chrétien - 1er au 7 mars 1982
- Tract "l'Église a aussi besoin de diacres" - sept. 1982
- Tract du diocèse de Meaux - 1983
- Tract du diocèse de Corbeil - 1983
- Moselle Vocations 83 - 1983
- Journal paroissial "La Voix du Vexin" février 1983
- Correspondance des aumôniers ACO n°311 - mars-avril 1983
- Dossier de "l'Église d'Auch" n°32 - mars-avril 1983
- Église d'Autun n°19 - juin 1983
- Garrigues n°3 - juillet 1983
- A paraître dans les numéros de "Diaconat aujourd'hui" - courant 1984 : cinq témoignages manuscrits, non publiés.

1.1.2. REMARQUES DE MÉTHODE : intérêt et limite du matériau utilisé

Les témoignages lus proviennent de 47 diacres, certains ayant eu l'occasion de donner deux ou trois témoignages au cours de quelques années.

Les documents utilisés (voir liste ci-dessus) sont très divers: journaux paroissiaux, tracts, bulletins divers, etc... Cela entraîne une grande diversité parmi les témoignages eux-mêmes :

- - certains couvrent quelques lignes, d'autres, huit pages.
- - certains ressaisissent l'ensemble du ministère du diacre concerné,
- - d'autres sont liés à un événement, une conjoncture.

Comité National du Diaconat

1984

Le diaconat, où en sommes-nous, où allons-nous

- les cinq postes d'observation sont le fruit d'un choix préalable à la lecture. Certains témoignages, surtout les plus brefs, n'apportent pas de réponse à toutes les questions. Par contre, certains aspects contenus dans les témoignages n'ont pas été retenus, en particulier ce que les diacres disent de leur vocation et de leur cheminement vers l'ordination.
- le fait de partir de témoignages et donc de se mettre à l'écoute des diacres eux-mêmes, est aussi le fruit d'un choix préalable. Une étude analogue pourrait s'appuyer sur d'autres approches : le témoignage de personnes qui voient vivre les diacres, ou encore une enquête sociologique et pastorale sur les ministères.

2. PREMIÈRE PARTIE

TABLEAU RECAPITULATIF

Ce tableau n'a de valeur qu'indicative, car il n'est pas le résultat d'une enquête sociologique. Cela dit, il faut signaler que les trois premières séries horizontales correspondent aux ministères les plus représentatifs.

Réalités sociales	Charges ministérielles : tâches fonction	Lieux ecclésiaux (institutionnels) en référence à quel lieu ecclésial ? pour construire quelle Église ?
les "pauvres" : malades, prisonniers, personnes âgées, handicapés, drogués, prostituées, etc. personnes en difficulté, paumés.	- certains participent à des associations ou organisations civiles ----- - Accueil. visite, écoute, soutien matériel, moral et spirituel - coordination des personnes répondant à de tels besoins	- aumôneries d'hôpitaux - aumôneries de prisons - Secours Catholique, C.C.F.D. - secteur pastoral ou paroisse - parfois la seule référence indiquée est celle d'une instance diocésaine. Ex.pastorale des migrants. - parfois aucune référence n'est claire ment indiquée. Peut-être fait-elle défaut ?

Comité National du Diaconat

1984

Le diaconat, où en sommes-nous, où allons-nous

milieu professionnel, activité syndicale, vie associative.	<ul style="list-style-type: none"> - participation à la vie professionnelle et à différentes formes d'action. <li style="text-align: center;">----- - animation de réunions avec des personnes rencontrées quotidiennement, à l'occasion d'événements familiaux et de célébrations liturgiques, - animation de relais dans la perspective apostolique des mouvements. 	<ul style="list-style-type: none"> - les mouvements d'Action Catholique * À noter que lorsque le diacre y est présent, il n'est ni laïc, ni aumônier. S'il exerce une responsabilité, ce n'est pas de soi lié au ministère confié par l'ordination. Cette responsabilité résulte d'une élection ou d'une délégation du mouvement pour un temps donné comme cela se passe pour des responsables laïcs. * Voir la question "ministère et profession".
secteur géographique : ville, quartier, secteur rural.	<ul style="list-style-type: none"> - participation aux tâches telles catéchèse, prédication, préparation aux sacrements, liturgie, visite aux malades, services d'entraide, animation de la communauté. - appel et accompagnement de laïcs responsables, - mise en route de conseils pastoraux, - participation à une équipe pastorale 	<ul style="list-style-type: none"> - paroisses - secteurs pastoraux. * l'enracinement des diacres et éventuellement leur participation à des associations ou groupements locaux, permettent des rencontres qui donnent de l'Église un visage plus proche et plus familial. * Une question : quand il n'y a plus de prêtre résident, jusqu'où va la charge pastorale d'un diacre ?
jeunes : - milieu scolaire, - secteur pastoral.	<ul style="list-style-type: none"> - animation de groupes de jeunes - formation et accompagnement de responsables jeunes - un certain rôle de coordination pastorale (est soulignée la dimension catéchuménale de ces groupes) 	<ul style="list-style-type: none"> - aumôneries scolaires - secteurs pastoraux et/ou mouvements de jeunes : MRJC- JOC
communautés "type religieux"	"bergers"	communautés charismatiques
	- administration et gestion des finances et des biens immobiliers d'un diocèse	diocèse
	- gestion et animation	maisons de sessions et de retraites, maisons diocésaines ou tenues par des communautés religieuses

Comité National du Diaconat

1984

Le diaconat, où en sommes-nous, où allons-nous

- catéchuménat
- formation permanente

Services pastoraux diocésains

3. DEUXIÈME PARTIE

3.1. MINISTÈRE ET PROFESSION

Rappelons d'abord la formulation exacte du texte de 1970 à propos de la vie professionnelle. "Les évêques français marquent leur préférence pour des diacres qui, quotidiennement au contact des hommes grâce à leur situation familiale et professionnelle, puissent en pleine vie témoigner du service que le peuple de Dieu doit rendre aux hommes à l'exemple du Christ". Sans faire de longue exégèse de ce passage, il est facile de remarquer que les évêques n'ont pas fait de lien étroit entre ministère et profession ; ils n'ont pas écrit par exemple que les diacres exerceraient leur ministère "dans" la profession, ce qui à la limite, conduirait à un ministère de sanctification du travail. Les évêques indiquent plutôt que la situation professionnelle met les diacres au contact des hommes et qu'elle est donc un lieu où ils pourront témoigner du service que le peuple de Dieu doit rendre à tous.

Une question ici reste ouverte : quelle est la nature de ce service ? concerne-t-il seulement les personnes rencontrées qui feraient part de leurs joies, de leurs soucis et éventuellement de leurs demandes religieuses ? concerne-t-il aussi l'activité professionnelle elle-même dans ses finalités et son organisation ? Mais, en ce cas, de quelle manière ?

Partant de la lecture des témoignages, nous pouvons développer deux réflexions.

3.1.1. Le milieu professionnel

La plupart des diacres qui exercent une profession en soulignent l'importance pour leur ministère. Ce qui ressort le plus, c'est la situation professionnelle comme permettant de nombreux contacts quotidiens et familiers, comme offrant des possibilités d'échanges lors d'événements familiaux qui touchent les uns ou les autres, comme facilitant des relations amicales et confiantes quand tel ou tel fait part d'un problème auquel il est confronté.

Je me limiterai à deux citations, une brève : "dans la vie professionnelle depuis l'ordination, mille contacts à cœur ouvert" une autre un peu plus longue : "un collègue de travail avec qui je suis et avec qui je partage un peu ce que je fais, me dit : Avec toi, je découvre un nouveau visage de l'Église, un visage qui est loin de celui que je m'imaginai". A force de dialogue, nous en sommes arrivés à préparer et à célébrer le baptême du second enfant. Les baptêmes "bancaires" ? J'essaie le plus souvent possible de les célébrer au moins à deux familles. Cela permet à des collègues de travail de se rencontrer, d'échanger et de se connaître sous un autre angle"

Ces témoignages et bien d'autres encore, soulignent l'intérêt de la présence d'un diacre dans un milieu professionnel dans la mesure même où cette situation permet des contacts divers à cause du voisinage régulier des personnes. Peut-être d'ailleurs ne faut-il entendre la phrase du texte de 1970 que dans ce sens. En tous cas, liées à ces premières constatations, deux caractéristiques du ministère ressortent de cette insertion des diacres :

- Leur présence dans un milieu professionnel donné, engendre une autre image du ministère ordonné puisque celui-ci est assumé par des personnes qui s'y trouvent au même titre que les autres.
- La connaissance d'un milieu professionnel n'est pas sans influence sur la parole de Dieu qu'un diacre prononcera dans l'homélie. Plusieurs le soulignent. Voici la parole de l'un d'entre eux : "Cette vie militante au service de ceux qui luttent pour plus de justice...colore les homélies. En citant les faits de vie, les événements et les rencontres que je fais au travail... j'essaie d'articuler le service à la parole..."

3.1.2. L'activité professionnelle

Peut-on aller plus loin à propos de ce rapport entre ministère et profession ? Oui en un sens, puisque plusieurs diacres prolongent leur réflexion et posent un certain nombre de questions. Le terrain est semé d'embûches et il faut les repérer pour ne pas s'y laisser prendre.

Écoutons l'expression de plusieurs diacres. Leur témoignage a ici l'intérêt de l'honnêteté; en même temps qu'ils indiquent ce qu'ils font, il laissent pressentir une certaine complexité de la situation.

1er témoignage : "Ma lettre de mission précise que celle-ci est en premier lieu comme une "nouvelle signification donnée à ma vie professionnelle, à mes engagements syndicaux et à mes responsabilités au conseil de prud'hommes".

On pourrait se demander en quoi un diacre conseiller prud'homme peut agir autrement qu'un baptisé tout court. Mon action n'a pas changé avec l'ordination... Cette mission que chaque chrétien reçoit au baptême, m'a été confiée plus explicitement par l'ordination"

2ème témoignage : Il pose aussi la question de la mission du laïc et du diacre. "Je participe à la vie syndicale de l'entreprise. A ce niveau de mon engagement, rien ne me différencie d'un laïc".

3ème témoignage : (Je résume un peu l'original)

"Je suis délégué médical et à ce titre envoyé par un laboratoire de l'industrie pharmaceutique auprès de médecins de plusieurs départements. Je rencontre des gens différents tous les jours, ne voyant chacun que deux ou trois fois par an. Et mon Évêque m'a chargé de l'apostolat des milieux indépendants en liaison avec la branche TSA du CMR. Diacre, je le suis certes, mais cela ne doit jouer ni en faveur, ni en défaveur de l'entreprise pour laquelle je travaille. Les produits que je propose ne sont, ni meilleurs, ni pires, du fait de mon appartenance au clergé. Je crois que c'est par ce que nous vivons, par la façon dont nous pouvons parfois exprimer telle ou telle idée, que nous avons à faire avancer le royaume. Pourra-t-on dire de nous, non seulement : "Voyez comme ils s'aiment", mais "Voyez comme ils aiment"?"

"En tous cas, je suis au fond de moi persuadé que c'est là et là d'abord que j'ai à vivre mon diaconat, à être ce rappel de l'esprit de service entre les hommes tous fils d'un même Père, même si ce n'est que peu à peu que des modifications concrètes pourront se faire sentir. C'est là que j'ai été envoyé, c'est là que je suis humainement connu, c'est là que je veux servir".

Ces témoignages donnent le ton des réflexions que se font des diacres. Elles donnent lieu à quatre remarques :

a/ Les diacres refusent qu'il y ait une dichotomie absolue entre leur ministère et leur activité professionnelle et, sans doute, parce que toute séparation trop nette est d'abord impensable pour le

baptisé lui-même. S'il en était ainsi, la vie selon l'Esprit du Christ serait a priori exclue du domaine du travail et devrait s'investir en d'autres lieux.

C'est ainsi que la sécularisation a été comprise par certains auteurs qui repoussaient la vie chrétienne des frontières de la vie sociale pour l'orienter vers le domaine de la vie privée, même si celui-ci avait une dimension communautaire. Refuser cette séparation n'est pas simple, en France surtout, tant les esprits, marqués par l'évolution des mentalités depuis la Révolution française, résistent souvent à ce qui serait vite considéré comme une ingérence de l'Église ou une confusion des domaines. Pour illustrer la tension qui est ressentie par des diacres, citons un exemple : "Lorsque je ne suis pas d'accord sur tel procédé commercial, on me conseille de me taire et surtout de ne pas en parler dans mes homélies". "N'oubliez pas, me dit-on, que le dimanche vous êtes à l'Église, mais le lundi vous êtes à votre guichet" Et le diacre d'ajouter, on le comprend : "Cela n'est donc pas simple".

b/ D'autre part, des diacres dans l'exercice même de telle activité professionnelle ou syndicale, observent que ce qu'ils font, ne diffère en rien de ce que fait ou pourrait faire un laïc conscient de ses responsabilités de baptisé. Il faut souligner la justesse de ce point. D'elle-même, l'ordination ne donne pas une meilleure compétence dans l'exécution d'une tâche professionnelle ou dans la conduite d'une action syndicale. Les tâches humaines restent des tâches humaines et n'ont pas à être plus ou moins annexées, confirmées ou critiquées de par l'intervention d'un ministre ordonné intervenant comme tel. L'ordination ne confère aucune autorité supplémentaire dans les problèmes du travail.

c/ Le rapport entre ministère du diacre et activité professionnelle est par contre plusieurs fois développé dans le sens d'une spiritualité du service, c'est-à-dire d'une ligne de vie spirituelle que l'on s'efforce de suivre et qui nourrit le diacre pour qu'il puisse "Vivre le service" et donner envie aux autres de le vivre à leur tour. Certains d'ailleurs affectionnent de développer leur pensée autour du mot "diaconie" dont ils font un large usage de préférence à des mots tels que "ministère" ou "diaconat".

Loin de nier ce qu'une telle orientation spirituelle peut susciter comme dynamisme pour assumer un ministère, je ne puis cependant souscrire entièrement à ce type de réflexion. Le ministère du diacre ne se définit pas d'abord comme une ligne de vie spirituelle qui sous-tendrait l'action, le témoignage et la prière. Développer cette perspective aboutirait à faire du ministère une consécration du baptême. Faut-il rappeler que le ministère est une charge ecclésiale qui ne peut se comprendre que comme une responsabilité à l'égard d'une Église qui fait face aux besoins de sa mission

d/ Si l'on voulait approfondir cette réflexion concernant l'activité professionnelle, il nous faudrait signaler deux médiations nécessaires. Celle des organisations professionnelles ou syndicales d'abord.

Si l'on reconnaît la société comme société séculière, si l'on prend en compte comme il était dit au concile "la juste autonomie des réalités terrestres" ⁵, il n'est pas possible d'agir sans accepter la pluralité des conceptions et des réalisations humaines, qu'elles soient scientifiques, économiques, professionnelles ou syndicales. Accepter cette diversité, c'est souvent les reconnaître comme antagonistes et irréductibles les unes aux autres, surtout quand elles donnent lieu à des systèmes économiques ou idéologiques. Les recherches et les choix que chaque conseil ou organisation peut faire sont liés à des facteurs techniques, d'une part, et à une réflexion d'ordre éthique d'autre part. Cette réflexion-ci est primordiale pour que soient discernés les bienfaits qui résulteront de telle ou telle décision, comme aussi les inconvénients ou les méfaits. Nous entrons ici dans la complexité des actes humains qui ne sont vraiment tels que lorsqu'ils ont été réfléchis sur le plan éthique et

⁵ - "Gaudium et Spes", n°36.

correspondent à des choix qui ont été pesés. Un désir de se référer à l'évangile peut être prématuré. Des chrétiens ou des diacres ne détiennent pas, a priori, la bonne solution qui résoudrait les questions d'économie et de justice. Ils ne peuvent que se mettre au travail avec d'autres pour élaborer des solutions et retenir celle qui paraîtra la meilleure.

Plusieurs des diacres qui se sont exprimés sur ce thème, font allusion à leur participation à une organisation syndicale par exemple. La question qui pourrait leur être renvoyée est d'abord celle-ci : "Toutes les tensions ou conflits que vous éprouvez de par votre activité professionnelle ou syndicale, sont-elles d'abord analysées d'un point de vue professionnel, économique et syndical ? ". Peut-être cela est-il vérifié dans les faits sans que nous le sachions, car beaucoup de témoignages sont trop succincts. En tout cas ignorer ce qui vient d'être dit conduirait à un télescopage ou une confusion entre ministère d'Église et activité d'ordre professionnel.

La seconde médiation est ecclésiale. Comment les problèmes posés par l'activité professionnelle elle-même peuvent être assumés selon l'Esprit de l'Évangile, si ce n'est dans une longue recherche menée avec d'autres croyants, eux-mêmes plongés dans une situation semblable ? Sans doute y a-t-il à témoigner de la nouveauté de l'Évangile dans tous les domaines de la vie humaine et sociale, sans doute les chrétiens et les diacres ont-ils à servir leurs frères à la suite du Christ serviteur dans le domaine professionnel comme dans les autres secteurs d'activité.

Mais la question est de savoir : qu'ont-ils à dire qui puisse être reçu ? qu'ont-ils à exprimer qui puisse être crédible ? qu'ont-ils à proposer au cœur de situations très circonscrites où il n'est nul besoin de tenir un discours plein de bonnes intentions ?

Tout comportement inspiré par l'Évangile ou toute expression de foi susceptible d'éclairer des situations économiques, professionnelles ou syndicales ne pourra qu'être le fruit d'une patiente écoute de la Parole de Dieu, d'une prise en compte de la réalité concernée et d'une disponibilité profonde faisant place parfois à l'audace. A ne pas respecter cette médiation, on court le risque d'une double illusion : celle de croire à l'impact immédiat de l'Évangile sur les choses du monde et celle de confondre la fidélité à l'évangile avec les valeurs éthiques d'un groupe social ou d'une culture donnée.

Plusieurs diacres font également ici mention de leur appartenance à un mouvement apostolique. Une seconde question pourrait leur être renvoyée : "Au sein du mouvement dont vous êtes membres, les problèmes liés à l'activité professionnelle et syndicale sont-ils regardés ? Quel dialogue est établi entre la réalité présente et la tradition chrétienne afin qu'une parole de croyants puisse advenir ? " A ce stade-ci, il n'est plus équivoque ou abusif de parler de ministère du diacre car, même si celui-ci n'était pas chargé de la conduite de l'équipe ou du mouvement, il pourrait remplir sa charge qui touche à la fois au ministère de la Parole et à celui de la diaconie du monde. Il est alors celui qui veille à ce que les paroles et les actions des croyants soient inspirées par le témoignage du Christ serviteur. Son propre ministère est lié à la mission apostolique qui revient à l'Église.

4. TROISIÈME PARTIE : LES FIGURES DE L'ÉGLISE

La question a deux aspects. L'un d'entre eux a une tonalité plus subjective. Quelle image de l'Église est perceptible à travers la présence et le ministère des diacres ? La réponse est d'autant plus difficile à déterminer que cette image revêt sans doute autant de nuances différentes qu'il y a d'interlocuteurs possibles. Dans la ligne de la réflexion entreprise, nous ne donnerons la parole qu'aux diacres eux-mêmes. Nous aborderons d'abord l'autre aspect qui est plus objectif. Au service de quel type d'Église le ministère est-il exercé ? Les textes de référence de la renaissance du diaconat en France ne fixaient rien de précis à ce propos. Ils n'indiquaient pas que le ministère du diacre serait davantage exercé en

référence à telle ou telle figure d'Église. Raison de plus pour vérifier les chemins engagés par les premières expériences.

Que recouvre l'expression "figures d'Église" ?

Nous avons tous conscience qu'une évolution importante s'est opérée. La paroisse demeure une réalité pastorale importante, mais elle ne remplit plus une fonction totalisante. Sur un territoire donné, elle ne récapitule plus toutes les initiatives ecclésiales⁶. Cette évolution est complexe, due à la fois à des décisions pastorales de promouvoir d'autres lieux de rassemblement et à des données sociologiques, telles l'urbanisation et la mobilité. Si elle est ouverte à la multitude des chrétiens dans leurs diversités sociales et religieuses, la paroisse souffre souvent d'un certain anonymat. Les personnes ne se sentent pas forcément reconnues dans leur particularité.

Bien d'autres figures sont apparues, certaines depuis longtemps déjà. Citons-en quelques-unes⁷.

- Les mouvements d'Action catholique suscitant la formation d'équipes régulières, mais de plus en plus aussi des "relais" ouverts à des personnes qui ne participent pas habituellement à la vie des mouvements. Ce phénomène est lié à la conscience plus vive de la dimension apostolique de la vie en Église. La base des rassemblements réside souvent dans le partage des mêmes situations quotidiennes et la volonté d'une transformation sociale.
- Les aumôneries scolaires ou les aumôneries d'hôpitaux. Leur importance s'est d'autant plus accrue qu'elles se greffent sur des lieux de relations humaines qui ont leur influence propre et qui souvent échappent à l'emprise d'une pastorale paroissiale.
- Les communautés de base. La réalité française est bien différente de celle de l'Amérique Latine ou d'autres pays encore. Chez nous, ces groupes ont souvent été marqués par le phénomène communautaire qui a suivi mai 1968. Ces communautés entendent instaurer de nouvelles manières de vivre ensemble, elles privilégient donc le partage, la rencontre, mais aussi l'expression et la responsabilité de chacun. "Les communautés de base dans l'Église participent de cette réaction de défense contre la société anonyme et bureaucratisée : les petits groupes de base veulent retrouver leur créativité et leur responsabilité face à l'Église anonyme, trop vaste et indûment quadrillée par de lointains états-majors. Les relations interpersonnelles y sont fortes" . Les membres se choisissent par affinités; les circonstances et eux-mêmes privilégient tel ou tel type d'affinités: spirituelles, politiques, ecclésiales, etc..."⁸
- Les communautés charismatiques. Depuis le début, elles apparaissent d'abord comme des groupes de prière qui mettent en avant la liberté de l'Esprit dans l'attribution des dons faits à chacun et l'appel pour l'Église à vivre sans cesse dans l'allégresse de la première Pentecôte. A noter que, parmi les communautés, quelques-unes ont adopté une forme plus "religieuse", impliquant la prière certes, mais aussi la vie commune, le partage des biens, etc...

Sans que nous ayons épuisé l'énumération possible, il apparaît que ces différentes formes institutionnelles ou figures repérables affichent une réelle diversité. Chacune d'entre elles implique

⁶ - Voir P.Guérin. La Paroisse: pourquoi faire ? éd.Cerf 1981, 214 p.

⁷ - G.Defois. Typologie du rassemblement chrétien aujourd'hui dans "Sacraments de J.C." Coll. Jésus et Jésus-Christ n°18, Ed.Desclée 83. Entre autres points, l'auteur ressaisit les caractéristiques des communautés "mouvement"- "expérience"- "charisme"..."

⁸ - Les citations sont extraites du Ier chapitre du livre de Philippe Warnier. Le phénomène de communauté de base. Fd.DDB 1973, p.17 à 31.

une manière de vivre en Église, un genre de témoignage et une ou plusieurs formes privilégiées d'expression de foi. En gardant en tête cette description rapide, nous pouvons reprendre notre question : en référence à quels types de rassemblement ecclésial les diacres exercent-ils leur ministère ?

Ce qui ressort des témoignages

La paroisse est très souvent citée, mais avec des implications diverses. Elle est le lieu où, éventuellement, le diacre exerce directement une part de son ministère: catéchèse, action caritative, liturgie, préparation au baptême, visite des malades, etc... D'autres fois, la paroisse ou le secteur pastoral est plutôt cité comme le lieu d'action d'une équipe pastorale composée de prêtres, de religieuses, éventuellement de laïcs, à laquelle périodiquement participe un diacre. Il y apporte ce qu'il voit et ce qu'il fait dans d'autres lieux, tels les lieux de la vie professionnelle, syndicale ou associative.

Enfin, beaucoup font allusion à un conseil paroissial ou pastoral souhaité ou existant déjà. Souvent un tel conseil déborde la dimension d'une seule paroisse. Sur ce point précis, les témoignages interrogés sont trop brefs et ne disent pas exactement le rôle joué par le diacre.

Assurément, les différents mouvements d'action catholique sont des lieux auxquels participent un certain nombre de diacres. Phénomène plus rare, quelques-uns travaillent à la mise en route d'équipes JOC ou MRJC.

Les aumôneries en milieu hospitalier sont également indiquées comme lieux de référence. Le sont aussi les aumôneries en milieu scolaire ou étudiant. A vrai dire, une analyse sociologique pourrait infirmer ou confirmer cette lecture de témoignages partiels mais, semble-t-il, relativement peu de diacres exercent une part de leur ministère en liaison avec des équipes d'aumônerie scolaire.

Aucune référence n'est faite à des communautés chrétiennes de base.

Quelques références sont faites à des communautés du Renouveau charismatique. Plusieurs diacres y participent. Par ailleurs, il y a le cas de diacres qui sont bergers de communautés et qui posent une question particulière : dans quelle mesure leur ministère est-il au service de la pastorale d'une Église diocésaine ? Dans la mesure où le statut des communautés menant la vie commune est encore peu défini, la position des ministres ordonnés l'est aussi.⁹

Enfin il est à noter que plusieurs participent à l'animation de centres spirituels ou de maisons diocésaines de sessions et retraites. Les rassemblements qui s'y opèrent correspondent éventuellement à ceux qui viennent d'être énumérés; d'autres fois, il s'agit de regroupements inédits pour le temps d'une retraite.

Arrivés à ce point, nous n'avons pas épuisé l'analyse possible. Deux remarques peuvent encore préciser les contours ecclésiaux du ministère des diacres.

La première remarque correspond au premier aspect évoqué au début de ce paragraphe. Quelle image de l'Église les diacres perçoivent-ils à travers l'exercice de leur propre ministère ? La convergence des observations est ici frappante. Plusieurs diacres disent leur volonté de donner de l'Église une image plus proche des personnes de leur milieu. Souvent pour des raisons historiques ou

⁹ - Mgr Marcus. Le Renouveau et l'appel de l'Esprit. Le Renouveau spirituel : quelle mission pour l'évêque ? Assemblée plénière de l'épiscopat français 1982. Ed. Centurion 1982 - Voir en particulier la IV^e partie : "Situer le renouveau par rapport aux structures diocésaines ou religieuses".

sociologiques, l'Église leur est apparue lointaine, étrangère ou bureaucratique. La présence de ministres ordonnés exerçant la même profession, habitant le même quartier, partageant les mêmes soucis de famille, par exemple, donne le témoignage d'une Église qui va au devant d'eux et s'intéresse à ce qui fait leur vie quotidienne. L'Église présente alors un visage plus familier ; deux diacres parlent d'ailleurs de leur propre maison où est menée une "opération porte ouverte et à cœur ouvert".

N'imaginons pas d'ailleurs que l'existence de ces lieux d'accueil et d'échange familial soit en opposition avec les données de l'énumération précédente. Les diacres qui soulignent cette plus grande proximité de l'Église à l'égard des personnes de tel milieu ou telle catégorie sociale, sont les mêmes qui participent à l'activité d'un secteur paroissial ou à l'apostolat de mouvements d'action catholique. Il n'y a pas d'opposition, mais l'indication de lieux différents auxquels les diacres participent ¹⁰.

La seconde remarque est relative aux communautés "catéchuménales". Certains diacres sont directement partie prenante du travail d'un service diocésain ou local du catéchuménat. Par ailleurs, plusieurs insistent sur l'adjectif "catéchuménal" pour caractériser la démarche qu'ils s'efforcent de réaliser avec ce qu'ils dénomment parfois "des communautés du seuil ou du commencement". Nul doute qu'il y ait là un enjeu important pour les années présentes et à venir. L'enracinement social des diacres devrait faciliter un ministère de la première annonce, car celle-ci nécessite un long compagnonnage et ne peut souvent advenir qu'au terme d'une période où les personnes ont appris à se connaître et à s'estimer.

5. QUATRIÈME PARTIE : DIACRES ET CORESPONSABILITÉ DANS L'ÉGLISE

Quelle place les diacres vont-ils occuper dans la vie d'une Église locale ? Comment sont-ils et seront-ils situés par rapport à l'Évêque, au presbyterium dans sa diversité et aux laïcs à qui il est de plus en plus fait appel ? Les textes de 1968 et de 1970 ne répondent pas directement à cette question, mise à part la préférence pour l'ordination d'hommes gardant leur insertion professionnelle, sociale et familiale. Cette insistance conduirait plutôt à envisager un ministère diaconal très enraciné dans la vie sociale et au service de communautés autochtones. Différentes données ont provoqué un changement notoire. Une donnée sociologique : la diminution et le vieillissement des prêtres qui laissent certains secteurs très démunis. Une donnée pastorale : la promotion de nombreux partenaires laïcs assumant des tâches d'animation, voire de coordination pastorale: catéchistes, animateurs d'aumôneries scolaires, équipes pour la pastorale de la santé, etc...La nécessité de faire appel aux laïcs pour de telles tâches était moins aiguë dans les années suivant immédiatement le Concile et on peut penser que le document épiscopal de 1973 "Tous responsables dans l'Église ?" symbolise un tournant décisif. A cette première donnée pastorale, on pourrait ajouter celles qui concernent un certain nombre de diacres. Plus que par le passé, des diacres ont exercé leur ministère par la prise en charge d'activités liturgiques ou catéchétiques et plusieurs ont un statut de "permanents pastoraux" dont la responsabilité est éventuellement très large. Plusieurs facteurs ont pu jouer : celui des charismes de tel ou tel, le fait de la mise en retraite ou en pré-retraite à un âge où bien des activités

¹⁰ - Pour une part et pour une part seulement, cette orientation autorise un rapprochement qui reste à vérifier. Elle n'est pas sans rappeler en effet ce que vivent les diacres en Italie où les "communautés de base" selon leur propre conception, se présentent surtout comme une décentralisation de la paroisse et la mise sur pied d'une pastorale de quartier, voulant favoriser la constitution de groupes vivant un échange fraternel et offrant un soutien spirituel. Mais de telles communautés de base ne sont nullement totalisantes et renvoient à la paroisse.

sont encore possibles, la nécessité de répondre à des besoins urgents quand il n'y a plus de prêtres. On peut se demander si cette évolution est heureuse ou inéluctable et si, pour une part, les intuitions du départ ne sont pas mises en veilleuse. Où va-t-on? C'est bien notre question essentielle mais, avant de formuler quelques réflexions et hypothèses, indiquons un troisième type de données qui sont à prendre en compte. Ce sont les données théologiques : est-ce que la théologie des ministères ordonnés et celle qui fonde la coresponsabilité des baptisés fournissent quelque lumière sur la question ?

5.1. CE QUI RESSORT DES TEMOIGNAGES

La problématique étant posée, commençons par indiquer ce qui affleure dans les témoignages. Tous n'abordent pas la question, mais, encore une fois, ils ne prétendaient pas forcément y répondre. Ceux qui l'abordent, par contre, en parlent tous dans le même sens. Ils disent leur souci de promouvoir des équipes animatrices locales, d'éveiller les laïcs à leur responsabilité ou de mettre en relation les uns avec les autres les personnes concernées par le même service, celui d'handicapés, par exemple. On peut donc souligner la volonté de voir d'autres chrétiens prendre leur place, en renonçant à une vision cléricale du ministère si l'on entend le mot clérical, ici, dans sa conception psycho-sociologique de maintien du pouvoir au profit de quelques-uns.

Un tel axe de travail conduit certains diacres à se définir d'une façon plus diversifiée que par le seul mot de "serviteur". Cette remarque ressortait déjà de la rencontre nationale des diacres à Metz 11(9). Un diacre se définit comme "animateur". "Je me situe comme animateur. J'essaie de ne pas exécuter les tâches pour les faire avec d'autres". Un autre comme "éveilleur". "J'ai la responsabilité d'être un éveilleur de vocations de laïcs". L'Évêque m'a dit dans ma lettre de mission, dit un autre diacre, "vous serez un éveilleur de groupes chrétiens". Enfin quelques-uns se qualifient par l'expression "homme de lien".

5.2. LA CHARGE DES DIACRES

Si l'on voulait brièvement indiquer la charge des diacres comme ministère au service de l'Église et de sa mission, dans le monde d'aujourd'hui, on pourrait dire qu'elle consiste à veiller à ce que l'Église ne puisse vivre et se construire que dans la fidélité à l'Esprit du Christ serviteur. Parmi les ministères ordonnés, le diaconat manifeste l'une des composantes essentielles du mystère de l'Église. Celle-ci ne peut trouver son identité et son dynamisme qu'à la condition de se soumettre à l'appel du Christ venu pour servir.

Cette charge des diacres peut se détailler selon trois composantes :

- - Les diacres ont à veiller à ce que les chrétiens et les Églises soient au service de tout ce qui peut libérer les hommes, quelles que soient les formes de l'esclavage dont ils sont victimes. Ce qui est premier, c'est cette bienveillance à l'égard de quiconque, cette manifestation d'un amour qui ne cherche pas son intérêt. Selon ce même esprit, les diacres travailleront aussi à ce que changent les rapports entre les hommes dans la société afin que ceux-ci ne soient plus des rapports de domination. Nous voyons ici l'opportunité du rôle des diacres parmi ceux qui, sous une forme ou sous une autre, contribuent à façonner la société de demain.
- - Les diacres ont aussi à veiller à ce que les chrétiens et les Églises vivent dans la communion. Moins pour la garantir et l'organiser, ce qui revient davantage à l'évêque et aux prêtres, que

¹¹ - Diaconat aujourd'hui N° 20 - juin 1983 - synthèse des carrefours.

pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de personnes ou de communautés oubliées. Il est difficile parfois d'entendre le cri de ceux qui se sentent exclus ou de donner la parole à des courants minoritaires.

- - Enfin, les diacres œuvreront pour que la vie des chrétiens et des Églises soit réglée par l'accueil du témoignage du Christ serviteur et par la contemplation de son mystère. Celui dont l'Église s'inspire est désormais son Seigneur, mais le Seigneur qui a été crucifié et qui ne peut être connu dans la foi qu'à travers les actes et les paroles de Jésus de Nazareth. La louange et l'action de grâces sont inséparables du compagnonnage des hommes et de la participation aux tâches de libération.

Ces perspectives théologiques marquent, sans aucun doute, le ministère des diacres et leurs pratiques, mais elles ne les déterminent pas en tous points. Des figures concrètes ne se déduisent pas purement et simplement d'une théologie. Joue également le poids de la décision pastorale qui va infléchir le ministère diaconal dans telle ou telle direction. Pour reprendre le propos tenu plus haut, je voudrais dire qu'il n'y a pas d'évolution qui soit fatale ou inéluctable. Sur la base de la réflexion théologique qui vient d'être rapidement présentée, on peut dire qu'il y a des choix possibles et qui, peut-être, ont déjà été engagés. Ma tâche est maintenant de les mettre à jour pour qu'ils apparaissent avec tous leurs enjeux.

6. DEUX HYPOTHÈSES

Avant de les présenter sous la forme de deux hypothèses, je voudrais faire un rappel. A savoir que tout ministère ecclésial implique une collaboration et donc des relations régulières avec d'autres ministres ordonnés et avec des laïcs au sein d'une Église précise. Il n'y a pas de diacre qui puisse faire cavalier seul ou se comporter en franc-tireur isolé. Tout ministère suppose donc la participation à des lieux d'élaboration, de décision et de vérification pastorales, même quand il s'agit de tâches à assumer auprès des plus marginaux ou des personnes les plus éloignées de l'Église. Cela étant rappelé, les hypothèses qui suivent gardent volontairement un aspect quelque peu caricatural qui n'a d'autre but que de susciter la réflexion.

6.1. PREMIERE HYPOTHESE

On peut imaginer une situation à venir où les prêtres moins nombreux seraient progressivement appelés à des charges de plus en plus liées à celle de l'évêque, c'est-à-dire vers des tâches de coordination pastorale très large. Les prêtres seraient "apôtres itinérants", animateurs apportant orientations et soutien à des équipes locales. Selon cette hypothèse, les diacres seraient très enracinés dans une vie locale de par la profession, de par les engagements et de par l'habitat.¹²

¹² - On trouve une telle perspective développée par A.Geerts. "L'avenir du diaconat permanent" dans "Communion et diaconie" n°2, sept.1979. L'auteur envisage le diaconat comme ministère des communautés et voit le prêtre comme ministre non sédentaire. Le développement souligne le souci de ne pas faire des diacres les auxiliaires des prêtres et de rechercher une place originale. Outre les réflexions dont je fais part ici, il est possible de se reporter à "Communion et Diaconie" n°3 où je présente mes remarques et mes critiques.

La perspective évoquée me semble aussi évoquée dans la phrase suivante : "Les prêtres devront organiser leur présence et leur action sur un tout autre mode. Ils seront amenés à assumer des tâches d'ensemble et à présider des communions de communautés chrétiennes". (La Croix du 8/12/83) présentant les perspectives du diocèse de Beauvais : "Une Église nouvelle en l'an 2000").

Une telle hypothèse comporte des risques. Celui de maintenir une distinction entre prêtres et diacres en fonction de l'ampleur de la charge et, d'une certaine manière, par une nouvelle distinction des tâches. Autre risque, celui de perpétuer une image hiérarchique liée aux statuts sociaux de ceux qui sont ordonnés. Les prêtres assurant des tâches de coordination ecclésiale et n'ayant pas d'activités directes dans le champ social risqueraient sans doute d'être moins sensibles aux situations séculières et aux conditions nouvelles requises par l'annonce de la foi dans le monde d'aujourd'hui.

6.2. DEUXIEME HYPOTHESE

Parmi les prêtres et les diacres, nous aurions des figures ministérielles différenciées. Ainsi, certains prêtres seraient du côté de la fonction épiscopale pour soutenir le dynamisme apostolique des communautés et pour veiller à la communication entre elles. D'autres pourraient demeurer très proches d'une réalité locale : par exemple, tel jeune prêtre qui, sans être aumônier fédéral, aurait pour mission de faire du défrichage et de faire naître des équipes JOC/F dans une ZUP. Tel autre serait au travail. Une telle orientation est d'ailleurs affirmée dans le texte récent sur "La mission en monde ouvrier": "Malgré les difficultés de la baisse des vocations, nous voulons maintenir plusieurs types de ministères qui signifient l'attention de l'Église au monde des travailleurs : prêtres-aumôniers, prêtres en paroisse, prêtres-ouvriers". 13

La place occupée par les diacres serait, elle aussi, diversifiée selon le ministère confié aux uns et aux autres. Certains, gardant le statut social des hommes de notre temps (profession, responsabilités dans le champ social, habitat), exerceraient leur ministère au milieu des chrétiens engagés dans les réalités séculières. D'autre part, parallèlement à ce qui vient d'être rappelé, on peut imaginer que des diacres consacrent le plus clair de leur temps à des tâches pastorales. Ce n'est pas pure imagination puisque certains correspondent déjà à ce modèle. Au-delà d'un secteur pastoral déterminé, plusieurs participent à des tâches diocésaines : formation et accompagnement d'équipes pastorales de secteur, catéchuménat, pastorale sacramentelle, pastorale du mariage, gestion des finances et des biens immobiliers du diocèse, etc...

On pourrait continuer l'hypothèse en situant aussi les laïcs à différents niveaux de la vie ecclésiale, certains étant engagés dans le champ social, d'autres apportant leur part pour que soient assumées des tâches pastorales et pour être éventuellement des permanents au service de l'Église. Cela d'ailleurs correspond déjà à la réalité puisque nous trouvons déjà nombre de laïcs en France en responsabilité dans des services diocésains.

Peut-on évaluer cette seconde hypothèse ? Elle est plus réaliste dans la mesure où elle prend en compte une évolution constatée parmi les ministères confiés aux diacres en France mais, dans le même temps, elle résiste à cette évolution. D'une part, en effet, elle envisage l'éventualité d'un plus grand nombre de diacres chargés de tâches pastorales. Cela pourrait correspondre à la volonté de promouvoir une coresponsabilité plus effective puisqu'à tous les niveaux, celui d'un mouvement, d'un secteur, d'une zone ou d'un diocèse, collaboreraient ministres ordonnés et laïcs. Une question demeure cependant et je la limite au ministère des diacres. Ne court-on pas le risque de voir ce ministère comme un décalque du ministère presbytéral quand il est principalement tourné vers des tâches visant à la coordination pastorale et au ministère de la communion? Sans doute faudrait-il toujours situer le ministère d'un diacre au sein d'une équipe pastorale à laquelle un prêtre participe. En dernière instance, le ministère de la communion symbolisé par celui de l'Eucharistie revient à

¹³ - Assemblée plénière de l'épiscopat français, Lourdes 1983. La mission en monde ouvrier. Propositions votées. Doc. Catholique ou Ed.Centurion 1983, p.56.

celui-ci. Ce qui revient au diacre, c'est de rappeler un autre versant du mystère du Christ, celui du service.

Mais, d'autre part, en même temps qu'elle fait droit à une évolution en cours, cette seconde hypothèse y résiste. Un glissement massif en dehors des perspectives de 1968 et de 1970 serait dommageable pour le ministère diaconal et pour le ministère même de l'Église. Dans la mesure où celle-ci doit rendre témoignage à l'alliance que Dieu vient offrir à tous les hommes au cœur de leur existence, il est significatif que des ministres ordonnés assument prioritairement le ministère de la diaconie entendue comme service du monde ; cela manifeste la reconnaissance par l'Église de l'importance des tâches qui reviennent à tous les hommes. C'est l'originalité de la renaissance du diaconat permanent en France. Ne serait-il pas dommage de la gommer ? La réflexion théologique invite ici à la lucidité.¹⁴

7. CINQUIÈME PARTIE : QUELLE PERSPECTIVE MISSIONNAIRE ?

Dans quel dynamisme missionnaire s'inscrit le ministère des diacres ? A travers leurs témoignages, qu'est-ce qui apparaît de l'attitude des communautés ecclésiales à l'égard de la société environnante : observe-t-on des Églises qui s'opposent à cette société et se resserrent frileusement pour vivre à l'écart, ou encore des Églises qui interviennent fréquemment, à temps et à contretemps, pour rappeler la vocation transcendante de l'humanité, ou enfin des Églises qui recherchent constamment les voies du dialogue dans une double attitude d'accueil et d'interpellation. A cette première série de questions, correspond une seconde. Bien que les témoignages ne soient pas centrés sur une expression de la foi au Christ ou à Dieu Père, Fils et Esprit, il est intéressant de se demander quelle est la christologie ou la théologie qui sous-tend de façon prédominante les propos tenus par les diacres. Leur perspective missionnaire correspond-elle à l'un des courants qui dominent la pensée théologique depuis quelque vingt ou trente ans : théologie de "l'incarnation", de la libération, de l'espérance, de la kénose, ou encore de l'action transformante de l'Esprit ? Ce ne sont là que quelques pistes possibles, énumérées pour éveiller l'interrogation. Dans le concert de théologies sur l'Église et le Christ, où pouvons-nous situer ce qui ressort du ministère des diacres ?

7.1. CE QUI RESSORT DES TÊMOIGNAGES

Quand ils parlent de leur ministère, les diacres le situent dans une perspective ecclésiale assez large. Nous pourrions parler d'une perspective pastorale en tant qu'un tel regard s'efforce d'embrasser l'ensemble de ce qui est nécessaire à l'Église pour qu'elle réponde aux vrais besoins des hommes et témoigne du Christ en cherchant les chemins possibles de sa rencontre. Un tel souci mérite d'être relevé quand on se souvient de l'insistance avec laquelle il a été fréquemment rappelé qu'un ministère ordonné ne pouvait être spécifié par l'exercice d'une tâche unique. Un ministre ordonné est normalement ouvert à tout ce qui concerne la vie et la mission de l'Église en un lieu donné, même si, personnellement, chacun ne peut tout assumer.

¹⁴ - Si certaines précipitations à ordonner des diacres parce qu'ils assument des tâches paroissiales sont pastoralement bien compréhensibles, il faut remarquer qu'elles sont la conséquence d'une conjoncture, celle de la diminution des prêtres. Il serait intéressant de se demander - ce que la réflexion théologique n'interdit pas de faire - ce que serait devenu le ministère des diacres si avait été envisagée ces années-ci la possibilité d'ordinations presbytérales d'hommes mariés. Cela conduirait à la formulation d'une troisième hypothèse mettant aussi en relief les choix qui marquent l'évolution des ministères.

Dans la lecture des témoignages, je relève cinq données :

a) L'ordination d'un diacre et son envoi en mission auprès de telle catégorie de personnes ou dans tel milieu manifeste la sollicitude de l'Église à l'égard de ces personnes ou de ces groupes.

b) Le ministère est lié à un service réel des hommes : qu'il s'agisse d'une prise en charge des problèmes professionnels et syndicaux ou qu'il s'agisse d'une réponse à l'attente de multiples catégories : malades, personnes âgées, prisonniers, handicapés, drogués, prostituées, hémophiles, etc..

c) Exerçant un ministère au nom de l'Église, le diacre témoigne que celle-ci est chargée de manifester la prévenance et la tendresse de Dieu au milieu des hommes. Son action est particulièrement inspirée par l'exemple du Christ serviteur qui, par prédilection, s'est tourné vers les petits et les pauvres. La figure du Christ serviteur est souvent évoquée pour souligner la nécessité d'aller au-devant, de se rendre proche, de manifester une présence et une compassion. S'il fallait symboliser la manière prédominante dont les diacres se réfèrent au Christ pour fonder leur propre ministère, il faudrait évoquer l'"Incarnation" à la façon d'Ad Gentes :

"L'Église... doit s'insérer dans tous ces groupes humains du même mouvement dont le Christ lui-même, par son Incarnation, s'est lié aux conditions sociales et culturelles déterminées des hommes avec lesquels il a vécu.¹⁵

Cela dit, affleurent aussi quelques autres manières de se référer au Christ : par exemple, prenant en compte les contradictions assumées par les prophètes ou le Christ lui-même, des diacres ébauchent une réflexion sur le Christ crucifié et sur la kénose. D'autres soulignent leur volonté de reconnaître le don de Dieu déjà à l'œuvre dans le monde. D'autres encore font référence à Jésus-Christ, reflet de l'amour parfait du Père. Il serait d'ailleurs étonnant de ne pas retrouver, dans des témoignages divers, la diversité des courants théologiques qui marquent les croyants d'aujourd'hui, mais il demeure qu'il y a une perspective dominante.

d) Quelques-uns ajoutent qu'en agissant ainsi, l'Église est fidèle à l'une des intuitions maîtresses de Vatican II et qu'ainsi le ministère du diacre symbolise la volonté de l'Église de se faire servante.

e) Enfin, plusieurs indiquent que le ministère du diacre est aussi d'interpeller tous les membres de l'Église, l'évêque y compris, afin que chacun soit fidèle au Christ qui a témoigné de l'amour gratuit de Dieu et qui a préféré ceux qui n'étaient l'objet d'aucune attention. Ceux qui interviennent en ce sens considèrent de leur ministère de veiller à la qualité évangélique de tout service et, éventuellement, d'appeler à la conversion l'Église elle-même.

7.2. RENOUELER LES CHEMINS DE LA MISSION

Un "service" déterminé par l'espérance d'un monde à venir.

Sans perdre ce qu'il y a de dynamique dans cette conception du ministère du diacre, ne faut-il pas la repenser en fonction de la situation présente, c'est-à-dire en fonction d'un "contexte de sécularisation" ? Que faut-il comprendre par cette expression ? Deux aspects sont à souligner : un aspect institutionnel tout d'abord : la société n'est plus régulée par les institutions, les croyances et les rites de l'Église à laquelle nous appartenons. Celle-ci voit son influence relativisée par le pluralisme des opinions et des croyances comme par l'influence d'autres religions. Un aspect idéologique ensuite : les mentalités sont profondément transformées. Aux yeux d'un certain nombre de nos

¹⁵ - Vatican II, Décret sur l'Activité missionnaire de l'Eglise, n°10.

contemporains, l'affirmation de Dieu n'apparaît plus nécessaire. Elle n'est plus requise pour connaître la réalité et pour la maîtriser : les sciences offrent d'autres voies de connaissance et d'emprise. Dès lors, la proposition de la foi ne peut être faite dans les mêmes conditions qu'auparavant et elle requiert d'emprunter des chemins nouveaux.

Quelle sera l'attitude missionnaire de l'Église au sein d'une société sécularisée ? Les réponses possibles sont nombreuses : dans le temps et dans l'espace, les rapports de l'Église et de la société environnante présentent des rapports multiples. L'attitude prédominante de l'Église pourrait être de repartir en croisade et de mener une nouvelle conquête ; elle pourrait être de défense et de retrait à l'écart des dynamismes et des influences dominantes de la société. Certains voudraient prendre le parti de limiter l'influence de l'Église à la vie privée ou à une partie très restreinte de la vie sociale. La conception que je voudrais un peu développer revêt une autre orientation : ne faut-il pas qu'en notre temps, les chrétiens acceptent d'être embarqués dans l'aventure humaine, assument les situations qui se présentent, avancent au rythme des hommes dont ils sont solidaires et, au nom de l'Évangile, entrent sans cesse en dialogue avec eux ? Ce dialogue présente une double perspective d'attestation et de contestation.

7.3. PERSPECTIVE D'ATTESTATION

Vivant le temps de l'histoire présente, les chrétiens, les églises et les diacres donc n'ont-ils pas à reconnaître les traces du Christ Ressuscité qui vient au-devant de nous et à rendre compte de l'espérance dans un monde nouveau qui doit encore advenir. L'annonce du Retour du Christ Ressuscité fait partie du premier Kérygme apostolique et elle indique cette orientation de l'humanité vers l'horizon d'un monde nouveau qu'on appelle le "Royaume". Cette marche vers le Christ qui doit encore venir au-devant de nous a dynamisé les premières générations chrétiennes et leur a permis de supporter et de dépasser les épreuves du moment présent. Il est curieux de constater que cet aspect du mystère du Christ a souvent peu d'impact dans la vie des chrétiens et dans les liturgies.

Peut-être concevons-nous une relation au Christ serviteur qui soit de l'ordre d'un exemple à imiter ou d'une présence qui nous suffirait immédiatement ! Ne sommes-nous pas trop liés au présent ou trop myopes ?

Une telle perspective pourrait être déterminante pour le ministère du diacre. Leur part du ministère de l'Église, ils la porteraient avec une double préoccupation. Déjà, l'insertion dans des situations très concrètes les conduit à prendre au sérieux les questions humaines. Il leur faut jouer le jeu des solidarités où les entraîne l'aventure humaine : c'est d'ailleurs bien la situation des diacres participant à des partis, des associations, des syndicats ou des organisations. Et pourtant, si sérieuses soient-elles, les situations présentes ne sont jamais closes et définitives. L'action des diacres sera aussi guidée par une autre préoccupation, leur dynamisme puisera aussi à une autre source : la patience de Dieu qui vient au-devant de nous. C'est elle qui appelle à l'espérance et à la persévérance au fil d'une histoire toujours inachevée. Les diacres n'ont-ils pas à être plus conscients de cet inachèvement de la réalité présente afin de rappeler à leurs frères chrétiens qu'ils ont à se régler sur ce qui n'est pas encore et que la règle et l'esprit du monde à venir sont ceux du Christ serviteur. Un jour, viendra le Christ en gloire mais celui dont la présence sera rayonnante sera celui-là aussi qui s'est fait serviteur de ses frères en humanité. Entraîner ses frères les chrétiens et les communautés ecclésiales à vivre selon l'esprit du Christ serviteur, c'est leur faire vivre le monde à venir comme par anticipation.

7.4. PERSPECTIVE DE CONTESTATION

Les chrétiens ont aussi à combattre le mal de ce monde et, au nom de l'Évangile, ils ont à contester ce qui brise les hommes dont ils sont solidaires. Ce faisant, ils se montrent les disciples de Jésus qui a voulu libérer les hommes de toutes les formes d'esclavage. C'est dans cette perspective que l'on pourrait situer ce trait du ministère des diacres qui est de protester de la préférence accordée aux pauvres. Peut-être le mot "protestation" évoque-t-il une prise de parole à l'égard d'interlocuteurs que l'on voudrait interpeller ou convaincre. En tout cas, la protestation revêtira d'abord la forme de l'action répondant à des besoins précis. Assez massivement d'ailleurs, les diacres entendent porter ce souci de l'homme blessé et agir pour que soit restaurée sa dignité. Par leur ministère, les diacres rappellent à toute l'Église qu'elle a sans cesse à s'engager dans cette voie-là.

Deux points méritent d'être soulignés pour que l'Église et les diacres assument cette préférence pour les pauvres dans la vie de la société. Le premier concerne la raison même de cette prédilection. Il ne s'agit pas de retrouver un discours qui exalterait l'impuissance humaine ou qui engendrerait quelque sentiment morbide, mais il s'agit d'assumer, dans la foi, la captivité humaine à laquelle des hommes ou des nations sont contraints. Quand ils sont confrontés à la face noire de l'existence, les diacres ont, par leur action, à témoigner de l'espérance qu'advient un jour des rapports nouveaux entre les hommes, qui ne soient plus des rapports de domination. La préférence pour les pauvres n'a d'autre fondement que la foi en la résurrection du Christ par laquelle se réaliseront toutes choses nouvelles. C'est cette tension vers le "Royaume" que nous attendons, qui fait de toute action libératrice un acte d'espérance. C'est elle qui, dans les jours de ténèbres, permet d'assumer la passion dont souffrent les hommes et de participer à celle du "Serviteur Souffrant".

Quant au second point, il concerne la forme que revêtira le ministère de la "charité". Si l'on demeure dans la perspective d'une mission de l'Église dans un contexte sécularisé, les diacres n'ont pas à s'accaparer les pauvres ou à devenir les spécialistes de l'aide caritative ou morale. Tout en voulant répondre aux besoins effectifs de ceux qui souffrent, les diacres ont mission d'être des veilleurs. Ils ont à intervenir auprès de leurs contemporains, chrétiens ou non, pour que ceux-ci se rendent disponibles et répondent à leur tour aux besoins engendrés par les différentes formes de pauvreté matérielle ou spirituelle.

8. CONCLUSION

En une quinzaine d'années, le diaconat permanent est devenu une réalité dans la vie de l'Église en France. Réalité modeste numériquement. Réalité fragile parce que tributaire des mutations du temps présent et de l'évolution des communautés ecclésiales. Si l'avenir de ce ministère intéresse toute l'Église diocésaine, il concerne particulièrement les diacres déjà ordonnés et les délégués diocésains chargés de ceux qui se préparent à l'ordination.

Cet exposé veut appeler à la lucidité et à la recherche afin qu'aujourd'hui et demain, les diacres répondent de façon plus juste aux besoins d'une Église missionnaire.

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site [Diaconat.catholique](#)